



POWER CORPORATION
DU CANADA

NOTICE ANNUELLE 2015

Le 23 mars 2016

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3
Documents intégrés par renvoi	4
Déclarations prospectives	5
Structure du groupe	7
Constitution	7
Liens intersociétés	7
Développement général de l'activité	10
Activités de Power	10
Faits importants au cours des trois dernières années	10
Description narrative de l'activité	14
Corporation Financière Power	14
Fonds d'Investissement Sagard	14
Autres filiales	14
Autres placements	15
Facteurs de risque	16
Description du capital-actions	18
Généralités	18
Actions comportant des droits de vote limités	18
Actions privilégiées participantes	19
Actions privilégiées de premier rang	19
Notations	22
Dividendes	25
Marché pour la négociation des titres	26
Administrateurs et dirigeants	28
Administrateurs	28
Membres de la haute direction et autres dirigeants non mentionnés plus haut	29
Titres comportant droit de vote	31
Comités	32
Comité d'audit	32
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	36
Experts	36
Responsabilité sociale	36
Renseignements complémentaires	36
Annexe A	37
Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada	37

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
China Asset Management Co. Ltd.	China AMC
Corporation Énergie Power	Énergie Power
Corporation Financière Power	Financière Power
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Great-West Financial
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Groupe de communications Square Victoria inc.	Communications Square Victoria
Irish Life Group Limited	Irish Life
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada-Vie
LafargeHolcim Ltd	LafargeHolcim
Lafarge SA	Lafarge
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Great-West
La Presse ltée	La Presse
Notice annuelle de la Corporation Financière Power datée du 23 mars 2016	Notice annuelle de la Financière Power
Notice annuelle de Great-West Lifeco Inc. datée du 11 février 2016	Notice annuelle de Lifeco
Notice annuelle de la Société Financière IGM Inc. datée du 17 mars 2016	Notice annuelle de la Financière IGM
Pargesa Holding SA	Pargesa
Parjointco N.V.	Parjointco
Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Power Financial Europe B.V.	PFE
Rapport de gestion de Power Corporation du Canada daté du 23 mars 2016	Rapport de gestion de Power
Sagard Capital Partners, L.P.	Sagard Capital
SGS SA	SGS
Société financière IGM Inc.	Financière IGM
Suez Environnement Company	Suez
Total SA	Total
Wealthsimple Financial Corp.	Wealthsimple

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés aux présentes par renvoi, dans la mesure indiquée aux présentes :

- Certaines parties de la notice annuelle de la Financière Power;
- Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco;
- Certaines parties de la notice annuelle de la Financière IGM.

Les documents susmentionnés ont été respectivement préparés par la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

De plus, certaines parties du rapport de gestion de Power sont intégrées par renvoi dans les présentes, dans la mesure indiquée aux présentes. Le rapport de gestion de Power peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexacts, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs ou hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de Power, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. La rubrique intitulée « Déclarations prospectives » de la notice annuelle de la Financière Power (qui intègre également par renvoi dans les présentes certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.

STRUCTURE DU GROUPE

CONSTITUTION

Power Corporation du Canada — Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés comme suit :

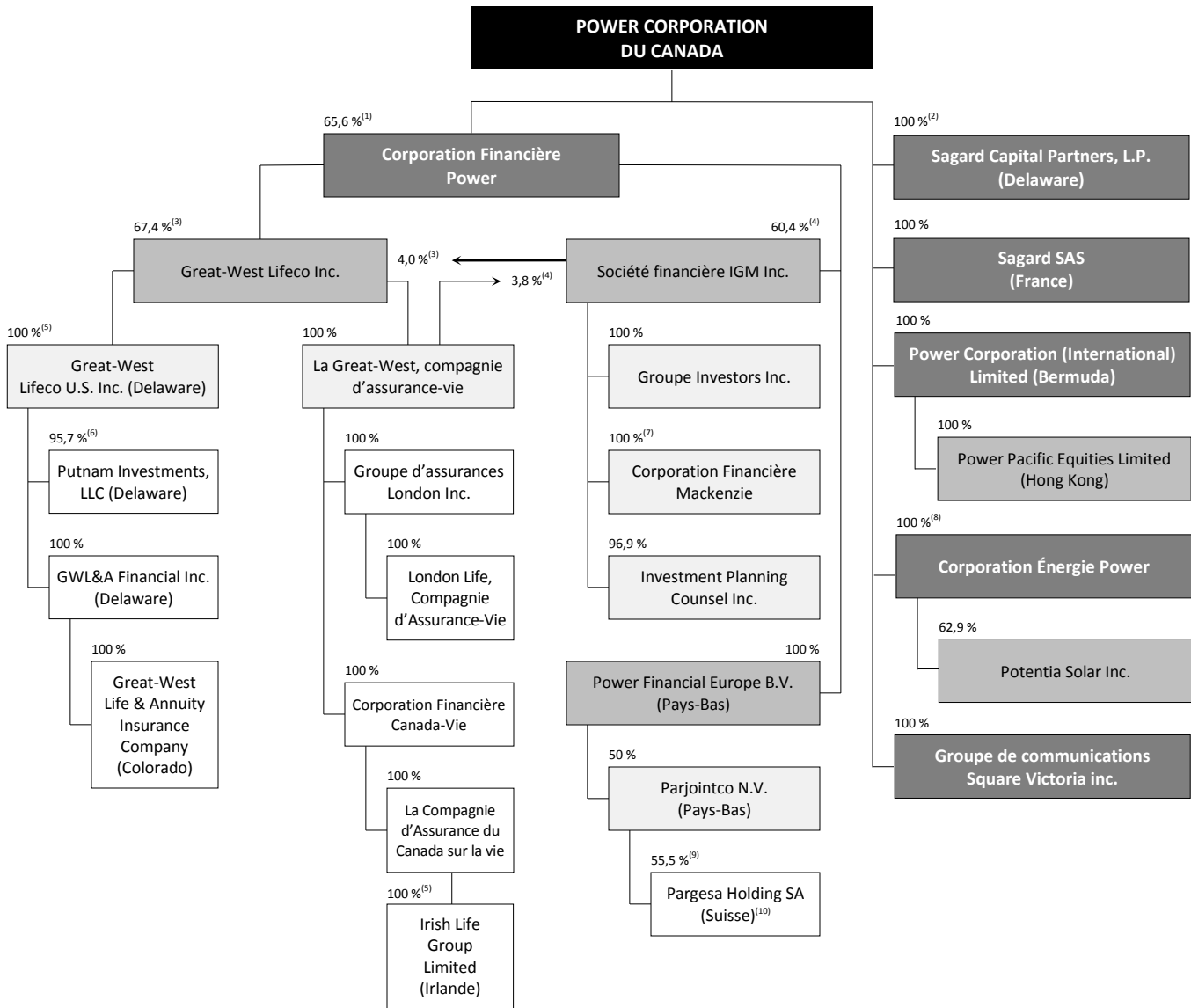
- avec effet le 11 mai 1984, pour donner aux actions ordinaires de Power la nouvelle désignation d'actions comportant des droits de vote limités;
- avec effet le 3 juin 1985, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 15 ¢ en tant qu'actions privilégiées participantes à 7½ ¢;
- avec effet le 31 janvier 1986, pour créer 2 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986 (les « actions privilégiées de premier rang, série 1986 »);
- avec effet le 1^{er} mai 1986, pour porter à 28 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- avec effet le 16 juin 1986, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ à titre d'actions privilégiées participantes à 3¾ ¢;
- avec effet le 9 juillet 1998, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 3¾ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et pour remplacer l'appellation « actions privilégiées participantes à dividende de 3¾ ¢ » par « actions privilégiées participantes »;
- avec effet le 9 juin 1999, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A (les « actions privilégiées de premier rang, série A »);
- avec effet le 22 novembre 2001, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B (les « actions privilégiées de premier rang, série B »);
- avec effet le 2 décembre 2002, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C (les « actions privilégiées de premier rang, série C »);
- avec effet le 23 juillet 2004, pour fractionner les actions privilégiées participantes et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux;
- avec effet le 12 octobre 2005, pour créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D (les « actions privilégiées de premier rang, série D »);
- avec effet le 22 février 2012, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G (les « actions privilégiées de premier rang, série G »).

LIENS INTERSOCIÉTÉS

L'organigramme figurant sur la page suivante résume la structure du groupe de Power au 31 décembre 2015, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de capitaux propres dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication

contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs de droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise — Liens intersociétés » de la notice annuelle de la Financière Power (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.



(1) Appartient à 171263 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de Power.

(2) Détendue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de Power.

(3) Les titres de capitaux propres de Lifeco appartiennent à 54,1 pour cent à la Financière Power, à 2,9 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power, à 7,4 pour cent à 3439453 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power et à 3,0 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power. En outre, la Financière IGM, filiale de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de capitaux propres de Lifeco. La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Lifeco.

- (4) Les titres de capitaux propres de la Financière IGM appartiennent à 57,3 pour cent à la Financière Power, à 2,2 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power. En outre, la Great-West, filiale de la Société, détient 3,8 pour cent des titres de capitaux propres de la Financière IGM (à l'exclusion de 0,03 pour cent des titres de capitaux propres de la Financière IGM détenus par la Great-West dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 64,2 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de la Financière IGM.
- (5) Détenue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de Lifeco.
- (6) 100 pour cent des droits de vote.
- (7) Détenue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de la Financière IGM.
- (8) Appartient à Entreprises Victoria Square Inc., filiale en propriété exclusive de Power.
- (9) 75,4 pour cent des droits de vote.
- (10) Certaines sociétés du groupe Pargesa sont plus amplement décrites à la rubrique intitulée « Description narrative de l'entreprise — Le groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power, qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS DE POWER

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les domaines des services financiers, des communications et dans d'autres secteurs.

Le principal actif de Power est sa participation de contrôle dans la Financière Power. Au 31 décembre 2015, Power détenait 65,6 pour cent des actions et des droits de vote de la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Ces sociétés et leurs filiales offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers et aux entreprises au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, la Financière Power détient une participation de 50 pour cent dans Parjointco, qui détenait, au 31 décembre 2015, une participation de 55,5 pour cent dans le groupe Pargesa dont les compagnies, établies en Europe, sont actives dans les domaines des produits minéraux industriels, du ciment, des granulats et du béton, du pétrole, du gaz et des énergies de remplacement, des vins et spiritueux, du contrôle, de la vérification et de la certification, ainsi que de l'électricité, du gaz naturel et des services énergétiques et environnementaux. Ces placements sont détenus par Pargesa, par l'entremise de sa filiale GBL, une société de portefeuille belge.

Power exploite des fonds d'investissement dans trois régions géographiques et détient des placements en Asie, ainsi que divers fonds de placement. Voir « Description narrative de l'activité ». En outre, par l'entremise de sa filiale, Communications Square Victoria, Power se consacre à la publication de l'édition de nouvelles quotidienne numérique pour tablettes *La Presse+*, et à l'exploitation du site Web *LaPresse.ca*. Par ailleurs, Power détient indirectement 100 pour cent d'Énergie Power, qui détient une participation dans plusieurs sociétés.

Au 31 décembre 2015, Power et ses filiales employaient, au total, environ 26 500 personnes réparties dans le monde.

La quote-part revenant à Power du bénéfice opérationnel de ses filiales était de 1 404 M\$ en 2015, comparativement à 1 306 M\$ en 2014.

FAITS IMPORTANTS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

La rubrique intitulée « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années » de la notice annuelle de la Financière Power (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au décès de l'honorable Paul G. Desmarais survenu le 8 octobre 2013, son emprise sur la Société a été transférée à la Fiducie familiale résiduaire Desmarais. Celle-ci a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Ses fiduciaires sont Jacqueline Desmarais, Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. Les fiduciaires qui sont membres de la famille Desmarais déterminent la façon d'exercer les droits de vote rattachés aux actions de la Société sur lesquelles la Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise.

AMÉRIQUE DU NORD

Le 19 février 2013, Lifeco a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec le gouvernement d'Irlande visant l'acquisition, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Canada Life Limited, de la totalité des actions d'Irish Life en contrepartie de 1,75 G\$ (1,3 G€). La clôture de l'opération a eu lieu le 18 juillet 2013 comme il est décrit plus en détail ci-après.

Le 28 février 2013, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série S, d'un rendement annuel de 4,80 pour cent, pour un produit brut de 300 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé afin d'acquérir, le 12 mars 2013, des reçus de souscription de Lifeco échangeables contre des actions ordinaires de Lifeco dans le cadre du placement de 1,25 G\$ de reçus de souscription émis par Lifeco (comme il est décrit ci-après) relativement à son acquisition d'Irish Life et pour augmenter les ressources financières de la Financière Power.

Le 12 mars 2013, Lifeco a émis 48 660 000 reçus de souscription pour un produit d'environ 1,25 G\$ par voie d'une convention de prise ferme et de placements privés à des membres de son groupe. Des filiales en propriété exclusive de la Financière Power et de la Financière IGM ont respectivement acheté 21 410 000 reçus de souscription pour environ 550 M\$ et 1 950 000 reçus de souscription pour environ 50 M\$. Chaque reçu de souscription donnait le droit au porteur de recevoir une action ordinaire de Lifeco au moment où cette dernière réaliserait l'acquisition d'Irish Life.

Le 18 avril 2013, dans le cadre de son plan de financement de l'acquisition d'Irish Life, Lifeco a émis des obligations à 10 ans libellées en euros d'un capital de 500 M€ dont le coupon annuel est de 2,50 pour cent. Les obligations sont inscrites à la cote de la Bourse d'Irlande.

Le 18 juillet 2013, Lifeco a réalisé l'acquisition d'Irish Life par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Canada Life Limited. À la réalisation de l'acquisition, les reçus de souscription en circulation de Lifeco ont été automatiquement échangés à raison de un pour une contre 48 660 000 actions ordinaires de Lifeco, dont 21 410 000 ont été émises à une filiale en propriété exclusive de la Financière Power et 1 950 000 ont été émises à une filiale en propriété exclusive de la Financière IGM.

Le 11 décembre 2013, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série T, d'un rendement initial de 4,20 pour cent par année, pour un produit brut de 200 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de la Financière Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Le 31 janvier 2014, la Financière Power a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série M, qui totalisaient 175 M\$, au prix de 25,00 \$ par action, conformément aux modalités de ces actions.

Le 22 mai 2014, Lifeco a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série S, au prix de 25,00 \$ l'action, d'un rendement annuel de 5,25 pour cent, pour un produit brut de 200 M\$.

Le 29 août 2014, Great-West Financial a réalisé l'acquisition de J.P. Morgan Retirement Plan Services (RPS), une entreprise de services de tenue de dossiers du marché des groupes de grande taille, ce qui a renforcé l'assise de Great-West Financial dans le marché des services de retraite aux États-Unis. Dans le cadre de cette acquisition, une nouvelle marque regroupée « Empower Retirement » a été lancée pour consolider et soutenir les activités liées aux services de retraite de Great-West Financial, de RPS et de Putnam Investments. À compter du 1^{er} janvier 2015, ces activités ont été fusionnées, donnant naissance au deuxième fournisseur de services de tenue de dossiers en importance aux États-Unis. Au 31 décembre 2015, le nombre de comptes participants se chiffrait à plus de 7,1 millions.

Le 17 mars 2015, Communications Square Victoria, par l'entremise de Gesca ltée, a vendu sa filiale qui publie six quotidiens régionaux dans la province de Québec. Le 1^{er} janvier 2016, La Presse a achevé en grande partie son virage numérique en mettant fin à la publication de l'édition papier en semaine. L'édition du samedi demeure disponible en format papier.

En juillet 2015, Communications Square Victoria a vendu sa participation de contrôle dans DuProprio Inc.

En 2015, la Financière Power a investi, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, 17 M\$ dans Wealthsimple, une société de gestion de placements axés sur la technologie. Par la suite, la Financière Power a effectué un deuxième investissement en capitaux propres dans Wealthsimple, portant son investissement total à ce jour à 30 M\$, soit une participation de 60,4 pour cent.

Le 1^{er} février 2016, 2 234 515 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q, conformément aux modalités de ces actions.

EUROPE

Le 24 janvier 2013, GBL a réalisé le placement de 1 G€ d'obligations à 1,25 pour cent à quatre ans, échangeables contre des actions ordinaires existantes de GDF Suez. Le 14 mai 2013, GBL a vendu, par voie de placement privé, un total de 65 millions d'actions de GDF Suez, soit environ 2,7 pour cent du capital-actions de GDF Suez, en contrepartie d'environ 1 G€. Le 24 avril 2015, GDF Suez a changé sa dénomination pour Engie. Au 31 décembre 2015, GBL détenait 2,3 pour cent du capital-actions d'Engie, ce qui représente principalement les actions sous-jacentes aux obligations échangeables d'un capital de 1 G€ émises en janvier 2013.

Également en 2013, Pargesa a remboursé par anticipation 6 M FS de ses obligations convertibles émises en 2006 et échéant en 2013. En avril 2013, Pargesa a remboursé à l'échéance, pour un montant de 427 M FS, le reste des obligations convertibles en circulation échéant en 2013. En 2013, Pargesa a remboursé par anticipation 25 M FS de ses obligations convertibles émises en 2007 et échéant en 2014. Le 14 juin 2014, Pargesa a remboursé le reste des obligations convertibles échéant en 2014 en circulation à leur valeur nominale, pour un montant de 463 M FS.

En juin 2013, GBL a acquis d'EXOR une participation de 15 pour cent dans le capital de SGS, première société mondiale dans le domaine des tests, de l'inspection et de la certification, en contrepartie d'environ 2,0 G€, acquisition que GBL a financée au moyen de l'encaisse disponible.

Le 27 septembre 2013, une filiale de GBL a émis des obligations à 0,375 pour cent à cinq ans d'un capital de 428 M€ garanties par GBL et échangeables contre 5 millions d'actions existantes de GBL.

En 2013 et en 2014, GBL a, respectivement, vendu 0,3 pour cent et 0,6 pour cent du capital-actions de Total, pour un produit d'environ 360 M€ et de 650 M€, respectivement, générant des gains de 174 M€ et de 335 M€, respectivement. En 2015, GBL a vendu 0,5 pour cent supplémentaire du capital-actions de Total, pour un produit d'environ 556 M€, générant des gains de 282 M€. En février 2016, GBL a vendu environ un pour cent du capital-actions de Total, pour un produit de 1 G€, générant des gains de 405 M€. Après cette opération, GBL détient 1,4 pour cent du capital-actions de Total.

Le 11 novembre 2013, Pargesa a réalisé, sur le marché obligataire national suisse, l'émission d'obligations à 1,5 pour cent à cinq ans échéant le 10 décembre 2018 d'un capital de 250 M FS.

Le 7 avril 2014, Pargesa a annoncé que GBL, dont la participation de 21,1 pour cent en fait le plus grand actionnaire de Lafarge, approuvait et soutenait la fusion entre les égaux Lafarge et Holcim Ltd., société de ciment

et de granulats. La fusion a été réalisée le 10 juillet 2015. Au 31 décembre 2015, GBL détenait 9,4 pour cent de la nouvelle entité, LafargeHolcim.

En 2014 et en 2015, GBL a reçu des demandes de conversion anticipée pour environ 99 pour cent de ses obligations de 2012 échangeables contre des actions de Suez d'une valeur nominale de 397 M€, et a remis au total 35 millions d'actions de Suez. Les obligations qui n'avaient pas été remboursées par anticipation sont venues à échéance en septembre 2015. En raison de ces conversions, GBL ne détenait plus aucune action de Suez au 31 décembre 2015.

Le 26 février 2015, Imerys a réalisé l'acquisition du groupe S&B, société de produits minéraux, acquisition qui a été financée, en partie, au moyen de l'émission d'actions d'Imerys aux vendeurs. En raison de l'opération, la participation de GBL dans le capital-actions d'Imerys a été ramenée à environ 53,9 pour cent au 31 décembre 2015 (par rapport à 56,5 pour cent au 31 décembre 2014).

Le 24 mars 2015, Pargesa a réalisé l'émission de 150 M FS d'obligations à 0,875 pour cent à neuf ans échéant le 24 avril 2024.

À l'heure actuelle, le portefeuille de Pargesa est composé principalement d'investissements dans Imerys, LafargeHolcim, Total, Pernod Ricard, SGS et Engie, qui sont détenus par l'intermédiaire de GBL, filiale de Pargesa. La participation de la Financière Power, par l'entremise du groupe Pargesa, dans ces sociétés au 31 décembre 2015, est présentée plus en détail à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité — Le groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power.

ASIE

En avril 2015, Power a vendu sa participation de 0,6 pour cent dans CITIC Limited, société ouverte dont les actions sont inscrites à la Bourse de Hong Kong, pour un produit de 363 M\$.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les domaines des services financiers et des communications ainsi que dans d'autres secteurs.

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations appréciables dans des sociétés actives dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie et, par l'entremise de son investissement indirect dans Pargesa, détient des intérêts importants dans des sociétés établies en Europe œuvrant dans les domaines des produits minéraux industriels, du ciment, des granulats et du béton, du pétrole, du gaz et des énergies de remplacement, des vins et spiritueux, du contrôle, de la vérification et de la certification, ainsi que de l'électricité, du gaz naturel et des services énergétiques et environnementaux.

La rubrique intitulée « Description narrative de l'activité » de la notice annuelle de la Financière Power (qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.

FONDS D'INVESTISSEMENT SAGARD

La Société exploite des fonds d'investissement dans trois régions géographiques sous le nom Sagard : Sagard Europe, Sagard Capital (États-Unis) et Sagard Chine. Les fonds d'investissement Sagard disposent de leurs propres équipes spécialisées.

Sagard Europe est gérée par Sagard SAS, filiale en propriété exclusive de la Société établie en France. Sagard Europe investit dans des sociétés fermées de taille moyenne qui exercent leurs activités en France, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse, en vue d'exercer une influence notable sur ces sociétés. Pargesa et GBL ont également investi dans Sagard Europe.

Sagard Capital, société en commandite des États-Unis appartenant indirectement à Power, investit principalement dans des sociétés ouvertes de moyenne capitalisation aux États-Unis. Sagard Capital détient également une participation de 97,3 pour cent dans IntegraMed America, Inc. et Vein Clinics of America, qui sont des sociétés de services de soins de santé privés.

Power exerce également ses activités à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible (*Qualified Foreign Institutional Investor (QFII)*) sur le marché chinois des actions de catégorie A. De plus, la Société a investi dans des sociétés chinoises dont les actions sont inscrites à la Bourse de Hong Kong (actions de catégorie H) et à la Bourse de Shenzhen ou de Shanghai (actions de catégorie B). Collectivement, les activités d'investissement liées aux actions chinoises de catégories A, B et H sont exercées sous l'appellation Sagard China.

AUTRES FILIALES

CORPORATION ÉNERGIE POWER

Énergie Power investit activement dans des sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur de l'énergie renouvelable et détient actuellement des participations dans deux sociétés évoluant dans ce secteur : Potentia Solar Inc., producteur d'énergie solaire, et Eagle Creek Renewable Energy LLC, propriétaire et exploitant d'installations d'énergie hydroélectrique établi aux États-Unis.

GROUPE DE COMMUNICATIONS SQUARE VICTORIA INC.

Communications Square Victoria, par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive, investit dans le secteur des communications et des médias. Par l'intermédiaire de sa filiale La Presse, Communications Square Victoria se consacre à la publication de l'édition de nouvelles quotidienne numérique pour tablettes *La Presse+* et de *La Presse Mobile*, son application pour les téléphones intelligents. Elle exploite également le site Web connexe LaPresse.ca.

AUTRES PLACEMENTS

Au 31 décembre 2015, la Société détenait une participation de 10 pour cent dans China AMC. China AMC a été constituée en 1998 et est l'une des premières sociétés de gestion d'actifs à avoir reçu l'approbation de la China Securities Regulatory Commission. Elle est reconnue comme un chef de file du secteur de la gestion d'actifs chinois.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société de portefeuille dont le principal actif est sa participation lui assurant le contrôle dans la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui assurant le contrôle dans Lifeco et la Financière IGM. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Les risques associés au fait d'investir dans la Financière Power sont décrits à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes; les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco et on y renvoie le lecteur, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrés par renvoi dans les présentes, et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM qui sont mentionnés au dernier paragraphe de la rubrique intitulée « Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices » de la notice annuelle de la Financière IGM, paragraphe et mentions supplémentaires qui sont intégrés par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions de Power, de la Financière Power et de ses filiales (Lifeco et la Financière IGM) peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Power et de ces filiales. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et des autres placements ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de Power dépendra de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à Power. La capacité de la Financière Power à s'acquitter de ses obligations et à verser des dividendes dépend de la réception de dividendes de ses filiales. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de la Financière Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

Si Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Bien que la

Société ait été en mesure d'avoir accès à des capitaux sur les marchés financiers par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même à l'avenir. Si Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes (les « actions privilégiées participantes ») et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de votes limités (les « actions comportant des droits de vote limités »). Au 23 mars 2016, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions non participantes	
Actions privilégiées de premier rang	
Série 1986	390 578
Série A	6 000 000
Série B	8 000 000
Série C	6 000 000
Série D	10 000 000
Série G	8 000 000
Actions participantes	
Actions privilégiées participantes	48 854 772
Actions comportant des droits de vote limités	414 366 313

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

ACTIONS COMPORTANT DES DROITS DE VOTE LIMITÉS

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées participantes et des actions privilégiées de premier rang, chaque action comportant des droits de vote limités accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution volontaire ou forcée. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à $8\frac{1}{3}$ fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Au 23 mars 2016, les actions comportant des droits de vote limités représentaient 45,9 pour cent du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES PARTICIPANTES

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions privilégiées participantes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, chaque action privilégiée participante accorde le droit au porteur de recevoir un dividende non cumulatif de 0,009375 \$ par action par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,009375 \$ par action par année sur les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une autre distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,421875 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action moyen pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées participantes, aux actions comportant des droits de vote limités et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

Pour les séries A, B, C, D et G des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE 1986

Les actions privilégiées de premier rang, série 1986 ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende flottant cumulatif, payable trimestriellement, correspondant à un quart de 70 pour cent du Taux préférentiel (défini ci-après). Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série 1986 depuis le 15 avril 1991 à 50,00 \$ par action majorés des dividendes déclarés et non versés. Power doit déployer tous les efforts raisonnables pour acheter à des fins d'annulation, sur le marché libre, 20 000 actions privilégiées de premier rang, série 1986 par trimestre à un prix n'excédant pas 50,00 \$ par action. Le « Taux préférentiel » désigne, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE A

Les actions privilégiées de premier rang, série A ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,60 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série A, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées à compter du 11 juin 2004 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 12 juin 2008, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE B

Les actions privilégiées de premier rang, série B ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,35 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série B, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées à compter du 28 novembre 2006 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 28 novembre 2010, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE C

Les actions privilégiées de premier rang, série C ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,80 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série C, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées à compter du 6 décembre 2007 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 6 décembre 2011, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE D

Les actions privilégiées de premier rang, série D ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,00 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série D, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées à compter du 31 octobre 2010 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 31 octobre 2014, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE G

Les actions privilégiées de premier rang, série G ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,60 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série G à compter du 15 avril 2017, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 15 avril 2017, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 15 avril 2018, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 15 avril 2019, de 25,25 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 15 avril 2020 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 15 avril 2021, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées aux titres en circulation de la Société au 23 mars 2016.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
Notation d'émetteur	-	A
Débiteures à 7,57 % échéant le 22 avril 2019	A	A
Débiteures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A	A
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2	P-2 (haut) à l'échelle canadienne BBB+ à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2	P-2 (haut) à l'échelle canadienne BBB+ à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de ses titres en circulation et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et ne visent pas la pertinence d'investir dans des titres particuliers pour un investisseur donné. Une notation attribuée à un titre n'est donc pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La définition de chaque notation fournie ci-dessous provient du site Web respectif des agences de notation.

La Société a versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées. En outre, la Société a versé, dans le cours normal des activités, des paiements à l'égard d'autres services que lui ont fournis S&P et DBRS au cours des deux dernières années.

a) DBRS Limited

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation. Il s'agit d'avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité qui emprunte.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la

notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relèvent les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

La notation A attribuée aux débetures de la Société correspond à la sixième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les titres d'emprunt à long terme. Une débenture à long terme dont la notation est « A » offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de « AA ». Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des seize notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 ont une qualité de crédit satisfaisante et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi forts que pour les sociétés dont la notation est Pfd-1. Règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie « A ».

b) Standard & Poor's Ratings Services

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation A attribuée aux débetures de la Société est la sixième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des titres d'emprunt à long terme. Une débenture à

long terme notée A est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économiques que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-2 (haut) accordée aux actions privilégiées de la Société sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation BBB+ sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-2 (haut) correspond à la quatrième notation la plus élevée des dix-huit notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation BBB+ occupe le sixième rang des vingt notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une notation de BBB+ pour une action privilégiée indique des paramètres de protection adéquats; toutefois, en cas de conditions économiques défavorables ou de changements de circonstances, la capacité du débiteur d'honorer ses engagements financiers relativement à l'obligation risque davantage d'être affaiblie.

DIVIDENDES

Les dividendes en espèces déclarés par action pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2015 ont été les suivants :

	2015	2014 (en dollars)	2013
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	1,22375	1,1600	1,1600
Actions privilégiées participantes (POW.PRE)	1,22375	1,1600	1,1600
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	0,9862	1,0500	1,0500
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)	1,4000	1,4000	1,4000

La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limité. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de Power à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
Janvier 2015								
Haut intrajournalier (\$)	32,07	34,01	25,67	25,65	25,66	25,23	38,25	27,05
Bas intrajournalier (\$)	29,24	30,00	25,31	25,07	25,33	24,48	36,00	26,17
Volume	11 194 697	1 000	41 953	80 705	41 107	107 668	16 300	124 373
Février 2015								
Haut intrajournalier (\$)	34,51	35,00	25,64	25,53	25,53	25,47	36,27	27,17
Bas intrajournalier (\$)	30,73	32,01	25,26	25,20	25,33	25,10	35,45	26,60
Volume	11 896 177	1 624	42 089	43 774	49 835	97 432	21 940	47 195
Mars 2015								
Haut intrajournalier (\$)	34,79	36,00	25,71	25,64	25,62	25,69	36,00	27,08
Bas intrajournalier (\$)	31,67	35,00	25,35	25,20	25,30	24,94	36,00	26,57
Volume	17 034 900	5 100	61 508	71 535	71 042	300 619	310	79 492
Avril 2015								
Haut intrajournalier (\$)	34,49	35,01	25,44	25,48	25,47	25,05	36,00	26,83
Bas intrajournalier (\$)	33,01	32,50	25,29	25,13	25,24	24,50	35,75	26,13
Volume	10 390 907	19 691	234 451	71 905	62 919	269 785	4 400	94 820
Mai 2015								
Haut intrajournalier (\$)	34,05	32,50	25,53	25,49	25,53	24,93	36,00	26,65
Bas intrajournalier (\$)	32,02	32,50	25,35	25,11	25,31	24,51	35,75	26,00
Volume	8 886 254	500	47 138	50 050	41 453	108 830	24 311	97 610
Juin 2015								
Haut intrajournalier (\$)	33,48	-	25,59	25,34	25,55	24,97	35,50	26,40
Bas intrajournalier (\$)	31,41	-	25,10	24,82	25,10	23,75	35,00	25,64
Volume	16 853 040	-	80 734	100 340	71 097	138 732	7 400	104 850
Juillet 2015								
Haut intrajournalier (\$)	32,65	32,20	25,35	25,25	25,35	24,38	35,00	25,85
Bas intrajournalier (\$)	29,67	32,00	25,02	24,30	25,10	22,60	31,25	25,18
Volume	13 583 415	800	27 257	87 375	61 749	92 840	3 546	82 939
Août 2015								
Haut intrajournalier (\$)	31,10	32,00	25,16	24,56	25,32	23,22	32,50	25,68
Bas intrajournalier (\$)	26,50	29,00	24,71	22,83	25,10	22,28	30,00	24,50
Volume	17 201 783	1 914	80 086	55 751	52 239	76 142	3 000	48 687
Septembre 2015								
Haut intrajournalier (\$)	28,70	29,00	25,20	24,40	25,47	23,26	31,50	25,45
Bas intrajournalier (\$)	27,00	28,25	24,10	23,04	24,63	21,56	28,03	24,04
Volume	16 976 177	3 477	55 217	46 096	90 695	47 089	23 500	64 835

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
Octobre 2015								
Haut intrajournalier (\$)	30,08	-	24,55	23,64	25,15	22,40	28,53	24,50
Bas intrajournalier (\$)	27,16	-	23,61	22,46	24,21	21,45	28,00	23,31
Volume	17 341 871	-	58 458	100 251	128 594	72 605	1 515	76 207
Novembre 2015								
Haut intrajournalier (\$)	31,83	30,00	24,99	23,99	25,47	23,46	28,50	25,20
Bas intrajournalier (\$)	29,22	30,00	24,21	23,45	25,01	22,15	26,51	24,41
Volume	11 613 679	400	77 638	102 391	69 185	134 174	3 670	93 115
Décembre 2015								
Haut intrajournalier (\$)	31,78	-	24,98	23,88	25,43	23,03	29,75	25,15
Bas intrajournalier (\$)	28,46	-	23,62	22,60	24,63	21,57	25,05	23,63
Volume	13 634 812	-	147 411	200 232	177 534	100 603	8 767	296 104

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que l'occupation principale de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
Pierre Beaudoin Québec, Canada	mai 2005	Président exécutif du conseil d'administration de Bombardier Inc., société diversifiée de fabrication de matériel de transport, depuis février 2015; auparavant, président et chef de la direction de Bombardier Inc.
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Administrateur de sociétés depuis janvier 2014; auparavant, président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd.
Laurent Dassault Paris, France	mai 1997	Vice-président du conseil et chef de la direction du Groupe Industriel Marcel Dassault SA, société d'investissements et de financement, depuis décembre 2011; auparavant, vice-président de Groupe Industriel Marcel Dassault SA
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil et co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power
Anthony R. Graham Ontario, Canada	mai 2001	Vice-président du conseil et un des administrateurs de Wittington Investments, Limited, société de gestion de placements et société de portefeuille principale du groupe Weston-Loblaw, depuis mai 2014; auparavant, président et administrateur de Wittington Investments, Limited
J. David A. Jackson Ontario, Canada	mai 2013	Avocat-conseil principal chez Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l, cabinet d'avocats, depuis 2012; auparavant, associé de Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente du conseil de Transcontinental inc., société qui offre des services d'impression, d'édition et de marketing, depuis février 2012; auparavant, vice-présidente du conseil et vice-présidente au développement de Transcontinental inc.
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Financière Power
T. Timothy Ryan, jr Floride, États-Unis	mai 2014 ⁽¹⁾	Administrateur de sociétés depuis octobre 2014; auparavant, directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co., entreprise de services financiers mondiale, depuis 2013; auparavant, président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale représentant des participants des marchés financiers mondiaux
Emőke J.E. Szathmáry Manitoba, Canada	mai 1999	Présidente émérite de l'Université du Manitoba

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 15 mai 2015, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

(1) M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

**MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES DIRIGEANTS
NON MENTIONNÉS PLUS HAUT**

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société depuis 2008 et de la Financière Power depuis mai 2012
Henri-Paul Rousseau Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société et de la Financière Power
John A. Rae ⁽¹⁾ Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société depuis octobre 2013; auparavant, vice-président exécutif, bureau du président du comité exécutif de la Société
Gregory D. Tretiak Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de la Financière Power depuis mai 2012; auparavant, vice-président exécutif et chef des services financiers de la Financière IGM
Claude Généreux Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société et de la Financière Power depuis mars 2015; auparavant, associé directeur de McKinsey & Company, société mondiale de consultation en gestion
Arnaud Vial Québec, Canada	Premier vice-président de la Société et de la Financière Power et directeur général de Pargesa
Olivier Desmarais Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power depuis mai 2014; auparavant, directeur du développement des affaires auprès de Propriétés numériques Square Victoria Inc. et associé chez Putnam Investments, LLC
Paul Desmarais, III Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power depuis mai 2014; auparavant, vice-président adjoint au sein du groupe de gestion des risques de Lifeco depuis 2012; auparavant, gestionnaire de projet chez Imerys
Daniel Friedberg Connecticut, États-Unis	Vice-président de la Société
Peter Kruyt ⁽²⁾ Québec, Canada	Vice-président de la Société
Pierre Larochelle ⁽²⁾ Québec, Canada	Vice-président de la Société
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de la Financière Power depuis août 2012; auparavant, vice-président, avocat-conseil adjoint et secrétaire associé de la Société et de la Financière Power
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société et de la Financière Power
Henry Yuhong Liu Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis mai 2011; auparavant, directeur, Affaires asiatiques
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power
Philippe Martin Québec, Canada	Trésorier de la Société et de la Financière Power depuis mars 2015; auparavant, analyste financier principal de la Société et de la Financière Power
Sacha Haque, Québec, Canada	Chef adjointe du contentieux et secrétaire adjointe de la Société et de la Financière Power depuis mars 2016; auparavant, conseillère juridique principale et secrétaire adjointe de la Société et de la Financière Power depuis mai 2013; auparavant, conseillère juridique principale de la Société

(1) Le 31 mai 2006, pendant que M. Rae était administrateur de Kasten Chase Applied Research Limited (« KCA »), la TSX a interrompu la négociation des actions ordinaires de KCA parce qu'elle avait omis de se conformer aux exigences d'inscription continue. KCA a été radiée de la cote par la TSX le 30 juin 2006. Des ordonnances d'interdiction d'opération ont été émises par les autorités en valeurs mobilières de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, en septembre et en octobre 2006, et de l'Alberta en février 2007. Le 2 juin 2006, peu après que M. Rae ait

démissionné à titre d'administrateur, KCA a fait une cession volontaire de ses biens. La faillite a été subséquemment annulée par une ordonnance d'un tribunal datée du 22 décembre 2006. Le 19 février 2007, les actionnaires de KCA ont approuvé une série de résolutions qui pourraient faire qu'un dividende soit versé aux actionnaires et que les actions ordinaires de KCA soient réinscrites à des fins de négociation à la TSX. En 2008, l'*Alberta Securities Commission* a émis une ordonnance révoquant l'ordonnance d'interdiction d'opération émise contre KCA. De même, la *British Columbia Securities Commission*, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers ont émis des ordonnances révoquant l'ordonnance d'interdiction d'opération émise par chacune des autorités en valeurs mobilières respectives.

- (2) Le 3 juillet 2009, pendant que MM. Kruyt et Larochelle étaient administrateurs d'Adaltis Inc. (« Adaltis »), société dans laquelle Entreprises Victoria Square Inc. détenait à ce moment-là une participation d'environ 31,3 pour cent, la Cour supérieure du Québec a ordonné la suspension de toutes les instances contre Adaltis aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC »). Le 14 juillet 2009, MM. Kruyt et Larochelle ont remis leur démission à titre d'administrateur d'Adaltis. Le 3 août 2009, Adaltis a fait une cession volontaire de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) afin d'effectuer une liquidation ordonnée de ses actifs, de ses biens et de ses activités. La suspension des instances aux termes de l'ordonnance initiale du tribunal en vertu de la LACC a expiré le même jour. Le 6 août 2009, la TSX a radié de la cote les actions ordinaires d'Adaltis puisqu'elle avait omis de se conformer aux exigences d'inscription continue. Entre le 2 septembre 2009 et le 4 décembre 2009, des ordonnances d'interdiction d'opération ont été émises à l'égard d'Adaltis par les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Le syndic de la faillite d'Adaltis, alors RSM Richer Inc., a mis fin à son administration des biens et a été libéré de ses obligations le 13 mai 2011.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de Power en tant que groupe⁽¹⁾ sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2015 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Power		
Actions comportant des droits de vote limités	31 052 682	7,49
Financière Power		
Actions ordinaires	956 671	0,13
Lifeco		
Actions ordinaires	569 883	0,06
Financière IGM		
Actions ordinaires	239 952	0,10

- (1) Exception faite des 29 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, à l'égard desquelles le contrôle et l'emprise sont partagés par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais et Paul Desmarais, jr ou la personne qu'il désigne quant à 15 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités ou André Desmarais ou la personne qu'il désigne quant à 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais ne sont pas inclus dans le tableau. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise sur 59,2 pour cent des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote de Power. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Les fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais comprennent Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair (voir « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années »), qui sont tous administrateur et (ou) dirigeant de Power. À son tour, Power exerce une emprise sur 65,6 pour cent des actions comportant droit de vote de la Financière Power, qui, à son tour, exerce un contrôle, directement ou indirectement, sur 65,0 pour cent et 64,2 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement.

COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité de rémunération, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature.

La composition actuelle du comité d'audit est présentée ci-après à « Comité d'audit — Composition du comité d'audit ». Les membres actuels du comité de rémunération sont Anthony R. Graham, Marcel R. Coutu et Isabelle Marcoux. Les membres actuels du comité des opérations entre personnes reliées et de révision sont Emőke J.E. Szathmáry, Pierre Beaudoin, Laurent Dassault et Anthony R. Graham. Les membres actuels du comité de gouvernance et des mises en candidature sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Anthony R. Graham et Isabelle Marcoux.

COMITÉ D'AUDIT

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la chartre du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont J. David A. Jackson, Marcel R. Coutu, T. Timothy Ryan, jr, et Emőke J.E. Szathmáry. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

M. Jackson a quitté son poste d'associé au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Blakes ») en 2012 et agit actuellement à titre d'avocat-conseil principal du cabinet, offrant des conseils principalement dans les domaines des fusions et acquisitions et de la gouvernance. Il a occupé le poste de président du conseil de Blakes de 1995 à 2001. Il a été reconnu pendant toute sa carrière à titre de chef de file dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement des sociétés et de la gouvernance par plusieurs organisations d'évaluation indépendantes. Il est président du comité d'audit de Power depuis mai 2013. M. Jackson est également administrateur de la Financière Power et de Lifeco (et de plusieurs de ses filiales) et a agi à titre d'administrateur du Groupe Investors Inc. de 1991 à 2001. Il a en outre siégé au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées. Il a été administrateur et vice-président du conseil du Sunnybrook Health Sciences Centre jusqu'en juin 2011. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Windsor et d'un baccalauréat en droit (LL. B.) de la Osgoode Hall Law School et a été admis au Barreau de l'Ontario en 1974.

M. Coutu est administrateur de sociétés. Il est administrateur de Brookfield Asset Management Inc. et d'Enbridge Inc. De 2001 jusqu'au 1^{er} janvier 2014, il était président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., projet canadien de sables bitumineux. M. Coutu était auparavant vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée. Il a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, principalement dans les domaines du financement des entreprises, des

services bancaires d'investissement ainsi que de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2012. Il siège au conseil de plusieurs autres sociétés du groupe Power, notamment Lifeco, la Great-West, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, Corporation Financière Canada-Vie, Canada-Vie, Putnam Investments, LLC, Financière IGM, Groupe Investors Inc. et Mackenzie Inc. Il est membre et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Inc. et siège également au conseil du Calgary Exhibition and Stampede Board. M. Coutu a déjà siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited, de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de la University of Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Western Ontario (maintenant, la Western University), et il était membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise (maintenant appelé Conseil canadien des affaires) et membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta jusqu'en 2014.

M. Ryan est administrateur de sociétés. Jusqu'en octobre 2014, il a été directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co. (« J.P. Morgan »), société mondiale de services financiers. M. Ryan a été auparavant président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale représentant 680 participants des marchés financiers mondiaux, et, jusqu'en février 2013, chef de la direction de Global Financial Markets Association (GFMA), membre du groupe mondial de SIFMA. Avant de se joindre à SIFMA, M. Ryan a occupé, de 1993 à 2008, nombre de postes importants au sein de la haute direction chez J.P. Morgan, y compris celui de vice-président du conseil, Institutions financières et gouvernements et celui de directeur général. De 2007 à 2011, il a siégé à titre de représentant du secteur privé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council des États-Unis. De 2002 à 2004, M. Ryan a siégé à la U.S.-Japan Private Sector/Government Commission et a été chargé de la restructuration de sociétés et des prêts non productifs et, de 2000 à 2004, il a agi à titre de membre du conseil et de président du comité d'audit de la KorAm Bank of Seoul, en Corée. Avant de se joindre à J.P. Morgan, M. Ryan a été directeur de l'Office of Thrift Supervision du ministère des Finances du gouvernement américain où il a agi comme principal gestionnaire chargé de l'épuration en matière d'épargne et de prêts qui a mené à la fermeture d'environ 700 institutions insolubles, à l'amélioration du capital de base et à la vente d'actifs de plus de 300 G\$. Il est administrateur de la Financière Power et de la United States-Japan Foundation ainsi que président des conseils de Santander Holdings U.S. et de Santander Bank NA. D'avril 2013 à octobre 2014, il a été administrateur de Markit Group Limited, de mars 2009 à avril 2013, de Lloyds Banking Group, de mai 2011 à mai 2013, de Power et de la Financière Power, et, de mai 2010 à mai 2013, de Lifeco. Il est membre du comité d'audit de la Société depuis mai 2014 et a agi auparavant à titre de membre et de président du comité d'audit de mai 2012 à mai 2013. M. Ryan est diplômé de l'Université Villanova et de l'American University Law School. Il a été officier de l'armée des États-Unis de 1967 à 1970.

M^{me} Szathmáry est devenue présidente émérite de l'Université du Manitoba en 2008. Elle a été nommée professeure émérite de la faculté d'anthropologie en 2014. De 1996 à 2008, elle a été rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba, elle siégeait au conseil des gouverneurs et était membre du comité d'audit et du comité des finances, de l'administration et des ressources humaines. Dans le cadre de ses fonctions administratives à l'université, elle rendait compte de la supervision et de la communication de l'information financière relativement au budget annuel de l'université y compris le fonds fiduciaire et le fonds de dotation de celle-ci. Elle a également été membre du comité qui est chargé des dotations de l'université et qui surveille les gestionnaires professionnels de ces fonds. M^{me} Szathmáry a été doyenne et vice-rectrice à l'enseignement à la McMaster University, à Hamilton, et auparavant, doyenne de la faculté des sciences sociales de la University of Western Ontario (maintenant la Western University), à London. Elle est membre du comité d'audit de la Société depuis 2002. Elle est également administratrice de la Financière Power, et est membre du comité d'audit de

celle-ci depuis 1999. Elle est administratrice de plusieurs autres sociétés du groupe Power dont Lifeco, la Great-West, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Canada-Vie. Elle siège également au conseil d'administration de nombreux organismes à but non lucratif nationaux et provinciaux voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie. Elle a reçu le Prix du lieutenant-gouverneur du Manitoba pour l'excellence en administration publique au Manitoba et elle est titulaire de sept doctorats honorifiques. M^{me} Szathmáry est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Manitoba.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste pré-approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne sont pas fournis et que les services fournis sont préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par Power⁽¹⁾ pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 à Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont élevés à 1 076 000 \$ et à 1 067 000 \$, respectivement, comme il est indiqué ci-dessous :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Honoraires d'audit ⁽²⁾	584 000 \$	582 000 \$
Honoraires liés à l'audit ⁽²⁾	322 000 \$	217 000 \$
Honoraires pour services fiscaux ⁽²⁾	170 000 \$	259 000 \$
Autres honoraires ⁽²⁾	néant	9 000 \$
TOTAL	1 076 000 \$	1 067 000 \$

- (1) Les honoraires payables par la Financière Power sont décrits à la rubrique intitulée « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière Power, les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Lifeco et les honoraires payables par la Financière IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière IGM.
- (2) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. a fourni des services d'audit, des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power, de Lifeco et de la Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 728 000 \$ (2014 – 731 000 \$), de 377 000 \$ (2014 – 403 000 \$), de 398 000 \$ (2014 – 288 000 \$) et de néant (2014 – 91 000 \$), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de ses filiales en propriété exclusive et de l'examen des états financiers trimestriels de Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre de dépôts ou de missions similaires prévus par les lois et les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de la Société.

HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements et des consultations relatives aux normes de comptabilité et de communication de l'information.

HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales, l'aide apportée en lien avec les audits fiscaux et l'aide apportée concernant d'autres questions liées à la fiscalité.

AUTRES HONORAIRES

En 2014, ces honoraires ont été versés relativement à d'autres services non liés à l'audit permis, y compris certaines consultations tenues sur les modèles d'exploitation de la Société et d'autres présentations à l'intention de la direction.

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

EXPERTS

L'auditeur de Power est Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le 21 mars 2007, le conseil d'administration de la Société a initialement adopté un énoncé concernant la responsabilité sociale de la Société à l'égard de ses investissements et de leur supervision. Le conseil a par la suite adopté un énoncé révisé le 14 novembre 2013. Une politique environnementale a en outre été adoptée par la Société en novembre 2013. L'énoncé concernant la responsabilité sociale de la Société et la Politique environnementale de Power sont accessibles sur son site Web consacré à la responsabilité sociale au www.powercorporationcsr.com.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR au www.sedar.com. On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et dans le rapport de gestion de Power qui ont été déposés sur SEDAR.

La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM sont assujetties aux mêmes obligations d'information continue que l'est Power. Ces obligations comprennent l'exigence de déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les épargnants qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en cause au www.sedar.com.

ANNEXE A

POWER CORPORATION DU CANADA CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

1.0 BUT ET COMPOSITION

Le but du comité d'audit (le « *comité* ») de Power Corporation du Canada (la « *Société* ») est d'aider le conseil d'administration dans l'examen :

- (1) de l'information financière de la Société;
- (2) des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société;
- (3) du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et *possèdent des compétences financières* au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2.0 QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- (1) **Réunions.** Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- (2) **Conseillers.** Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- (3) **Quorum.** Le quorum à une réunion du comité est de deux membres du comité.
- (4) **Secrétaire.** Le président, ou toute personne qu'il nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- (5) **Convocation des réunions.** Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil et co-chef de la direction, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité. Lorsqu'une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil et co-chef de la direction, le président du comité en informe sans délai le président du conseil et co-chef de la direction.

3.0 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 Information financière. Le comité :

- (1) à moins d'une décision contraire du conseil, approuve :
 - a) les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
- (2) examine les documents suivants de la Société :
 - a) les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b) les rapports de gestion annuels;

- c) les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel;
- d) d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;

et fait rapport sur ceux-ci au conseil d'administration (le « conseil ») avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public;

- (3) est satisfait que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

3.2 Rapports de dépenses des co-chefs de la direction. Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses de chaque co-chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.

3.3 Politique sur l'utilisation des avions d'affaires. Le président du comité doit passer en revue, au moins une fois par année, l'application de la Politique sur l'utilisation des avions d'affaires. À la suite de cette revue, le président doit faire rapport au comité.

3.4 Audit externe. Le comité :

- (1) recommande au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
- (2) examine les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et fait une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
- (3) examine l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
- (4) rencontre les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
- (5) examine avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
- (6) a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
- (7) exige que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
- (8) supervise directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
- (9) rencontre les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
- (10) examine les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;

- (11) examine l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
- (12) approuve préalablement (ou délègue le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évalue l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
- (13) examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens;
- (14) en cas de changement d'auditeurs, examine et approuve la communication de la Société y ayant trait.

3.5 Surveillance des risques. Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard de ce qui suit :

- (1) les risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables;
- (2) les risques liés à la cybersécurité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un impact significatif sur les activités courantes, les affaires et/ou la réputation de la Société.

3.6 Procédure de traitement des plaintes de nature financière. Le comité établit des procédures visant :

- (1) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit;
- (2) le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

3.7 Politique anticorruption mondiale. Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la politique anticorruption mondiale de la Société et le respect de celle-ci.

3.8 Sessions à huis clos. Le comité se réunit périodiquement à huis clos entre membres seulement et rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

3.9 Filiales.

- (1) À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
- (2) À l'égard d'une filiale directe :
 - a) le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
 - b) le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « *note de service relative aux procédures* »);

- c) à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
- (3) À ces fins :
- a) « *filiale en exploitation importante* » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 pour cent ou plus du bénéfice net de la Société;
 - b) « *filiale directe* » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

4.0 PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

5.0 ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

6.0 EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

7.0 RAPPORTS

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil et co-chef de la direction des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil et co-chef de la direction des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.